



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS

Procès-verbal N°11 du 10 octobre 2025

Réunion du vendredi 10 octobre 2025

A 14 heures 00

Lieu : Siège du D. E. F.

Président : M. Bruno FARINA.

Membres présents :

Mme Sylvie SANSON.

MM. Nassim GUILLANE – Patrice LECHER (co-responsable du pôle sportif) – Yoann MARY – Benoît RAVON – Gérard SCHALEBROODT.

Assiste partiellement :

M. Marc ROUTIER (Président du DEF)

RECOURS

La commission ordonne l'exécution provisoire des sanctions prises lors de la présente réunion.

*Les présentes décisions de la commission Départementale de Gestion des Compétitions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel du District de l'Eure de Football dans un délai de **SEPT (7) jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans le respect des dispositions définies par l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

ADOPTION DES P.V

- Réunion plénière N°08 – PV du 26/09/2025 – publié sur Internet le 30/09/2025
- Réunion restreinte N°09 – PV du 06/10/2025 – publié sur Internet le 06/10/2025

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

CLASSIFICATION DES TERRAINS (Rappel)

***Circulaire 2025-08 Terrains et Installations sportives- Classement et réglementation de compétitions
Rappel réglementaire***

La Commission Fédérale des Règlements et Contentieux (CFRC) dans une décision du 10 mars 2025 rappelle que :

- Les terrains et installations sportives utilisés lors des compétitions organisées ou autorisées par la FFF, la LPF, les Ligues Régionales, les Districts ou les clubs doivent satisfaire aux dispositions légales et

règlementaires en vigueur, ainsi qu'aux exigences du Règlement Fédéral des Terrains et Installations Sportives de la FFF.

Article 2.2 Les compétitions organisées par les différentes instances du football ne peuvent se dérouler que sur des installations classées.

Il appartient à l'instance organisatrice des compétitions de définir, dans ses Règlements des compétitions, le niveau de classement des installations et/ou éclairages sur lesquels se déroulent lesdites compétitions, l'engagement des équipes étant subordonné à la disposition d'une installation classée au niveau correspondant.

Dérogation

« Lorsque les installations sportives, déclarées par le club en début de saison au moment de l'engagement, voient leur classement expirer après le 1^{er} septembre de la saison en cours, le club peut continuer à évoluer régulièrement sur ces installations sportives jusqu'au terme de la saison en cours si une confirmation de classement a bien été demandée pour l'installation concernée et qu'aucune non-conformité majeure n'ait été notifiée ».

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

La Commission homologue les rencontres jouées jusqu'au 21 septembre 2025 sauf celles relevant d'une procédure en cours

Rappel des rencontres sous couverture de procédures.

Commission Départementale des Règlements et contentieux

- Critérium du matin Gr C du 07-09-2025 Match n° 54006624 : NFC NAVARRE FC 31 / SC QUITTEBEUF 31
- Seniors D3 Gr B du 07-09-2025 Match n° 54199587 : FC DE PREY 2 / FC EURE MADRIE SEINE 2
- Coupe du matin Gr L du 14-09-2025 Match n° 54072790 : CS LES ANDELYS 31 / FC GISORS VN 27 31
- Seniors D3 Gr C du 21-09-2025 Match n° 54115741 : JS ARNIERES 1 / AS ST ELIER 1
- Seniors D4 Gr B du 21-09-2025 Match n° 54062335 : CS LYONSAIS 1 / FC HENNEZIS VEXIN 1

Commission Départementale des Arbitres – S/Commission « Lois du jeu »

- Match de brassage U13 du 20-09-2025 : ST MARCEL AS 1 / FC ROUMOIS NORD 1

COURRIERS RECUS

Courriel de l'AS MANNEVILLE S. MARS 1 du 22/09/2025 concernant un bug sur la FMI.

La commission prend note et valide.

UTILISATION DE LA FMI

Non transmission dans les délais réglementaires :

Match n°54014047 Coupe du matin L. BOLAND

La commission inflige au club de ST SEBASTIEN F l'amende figurant à l'annexe financière de 17€ directement débitée sur le compte du club.

Non utilisation le jour de la rencontre :

Match n°54013325 Coupe du matin L. BOLAND

La commission inflige au club du FC PLATEAU NORD AVIRON l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°54013460 Coupe du matin L. BOLAND

La commission inflige au club l'AS COURCELLOISE l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°54062336 Championnat seniors D4 Gr B

La commission Inflige au club de CHARLEVAL l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°54548566 Critérium féminin à 8 Gr B

La commission Inflige au club de CS BONNEVILLOIS l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Feuille de match brassage non transmission dans les délais réglementaires :

Brassage U13 Haut du 13-09-2025 sur les installations du club du FC GISORS VN 27

La commission Inflige au club du FC GISORS VN 27 l'amende figurant à l'annexe financière de 17€ directement débitée sur le compte du club.

Brassage U13 Haut du 13-09-2025 sur les installations du club de l'US LOUVIERS

La commission Inflige au club du FC GISORS VN 27 l'amende figurant à l'annexe financière de 17€ directement débitée sur le compte du club.

Brassage U13 Haut du 20-09-2025 sur les installations du club du FA ROUMOIS

La commission Inflige au club du FA ROUMOIS l'amende figurant à l'annexe financière de 17€ directement débitée sur le compte du club.

Brassage U13 Haut du 20-09-2025 sur les installations du club de GASNY

La commission Inflige au club de GASNY l'amende figurant à l'annexe financière de 17€ directement débitée sur le compte du club.

Brassage U13 Bas du 20-09-2025 sur les installations du club du RC LERY

La commission Inflige au club du RC LERY l'amende figurant à l'annexe financière de 17€ directement débitée sur le compte du club.

Brassage U13 Bas du 20-09-2025 sur les installations du club ST MACLOU BOULLEVILLE

La commission Inflige au club de ST MACLOU BOULLEVILLE l'amende figurant à l'annexe financière de 17€ directement débitée sur le compte du club.

Brassage U18 du 20-09-2025 sur les installations du club du FC GISORS VN 27

La commission Inflige au club du FC GISORS VN 27 l'amende figurant à l'annexe financière de 17€ directement débitée sur le compte du club.

FORFAITS DECLARES

Critérium du matin LC NET Gr D du 21/09/2025 match n° 54006711

AS MATINAUX VAUDREUIL 31 – AS BERNIERES S/SEINE 31 (2^{ème} forfait)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Donne match perdu par forfait au club de l'AS BERNIERES S/SEINE 31 sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier le club de l'AS MATINAUX VAUDREUIL 31 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'AS BERNIERES S/SEINE l'amende figurant à l'annexe financière de 126 € directement débitée sur le compte du club

Brassage U15 du 20/09/2025

SC QUITTEBEUF 1 – AS BRETOLIENNE 1

US ANDELLE 1 – SC QUITTEBEUF 1 (1^{er} forfait)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Inflige au club du SC QUITTEBEUF l'amende figurant à l'annexe financière de 86 € directement débitée sur le compte du club

Brassage U15 du 20/09/2025

SC BERNAY 1 – US CANTON THIBERVILLE 1

SC BERNAY 1 – US CORMEILLES LIEUREY 2 (1^{er} forfait)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Inflige au club du SC BERNAY l'amende figurant à l'annexe financière de 86 € directement débitée sur le compte du club.

Brassage U13 du 20/09/2025

FC DU GROS THEIL 1 – AS EPAIGNES 1

AS EPAIGNES 1 – FC ROUMOIS NORD 2

ES VALLEE OISON 2 – AS EPAIGNES 1 (1^{er} forfait)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Inflige au club de l'AS EPAIGNES l'amende figurant à l'annexe financière de 72 € directement débitée sur le compte du club.

Brassage U13 du 20/09/2025

BERNAY SC 1 – ST SEBASTIEN F 2

BERNAY SC 1 – FC GISORS VN 27 1

FAC ALIZAY 1 – BERNAY SC 1 (1^{er} forfait)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Inflige au club de BERNAY SC l'amende figurant à l'annexe financière de 72 € directement débitée sur le compte du club.

FORFAITS NON DECLARES

Championnat seniors Départemental 4 Gr D du 21/09/2025 match n° 54062337

FC GISORS VN 27 4 – RC LERY 2 (1^{er} forfait)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Donne match perdu par forfait au club du FC GISORS VN 27 4 sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier le club du RC LERY 2 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du FC GISORS VN 27 l'amende figurant à l'annexe financière de 189 € directement débitée sur le compte du club

Critérium du matin LC NET Gr E du 21/09/2025 match n° 54006897
AS DE VESLY 31 – FC EURE MADRIE SEINE 32 (1^{er} forfait)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Donne match perdu par forfait au club du FC EURE MADRIE SEINE 2 sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier le club de l'AS DE VESLY 31 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du FC EURE MADRIE SEINE l'amende figurant à l'annexe financière de 189 € directement débitée sur le compte du club

Brassage U15 du 20/09/2025
FC EURE MADRIE SEINE 1 – FC GISORS VN 27 3
FC SERQUIGNY NASSANDRES 2 – FC GISORS VN 27 3 (1^{er} forfait)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Inflige au club du FC GISORS VN 27 l'amende figurant à l'annexe financière de 129 € directement débitée sur le compte du club.

Brassage U13 du 20/09/2025
FC PREY – FC GARENNE BUEIL CB 3
ST MARCEL – FC GARENNE BUEIL CB 3 (1^{er} forfait)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Inflige au club du FC GARENNE BUEIL CB l'amende figurant à l'annexe financière de 108 € directement débitée sur le compte du club.

Brassage U13 du 20/09/2025
SPN VERNON 3 – GRPT ACMIE 2
SPN VERNON 3 – PACY MENILLES RC 1
CS LES ANDELYS 1 – SPN VERNON 3 (1^{er} forfait)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Considérant les circonstances exceptionnelles du forfait du SPN VERNON 4, la commission n'inflige pas l'amende figurant à l'annexe financière

Brassage U13 du 20/09/2025
FC PREY – SPN VERNON 4
ST MARCEL – SPN VERNON 4

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Considérant les circonstances exceptionnelles du forfait du SPN VERNON 4, la commission n'inflige pas l'amende figurant à l'annexe financière

De plus et compte tenu du règlement des Compétitions du DEF, article 5-B (conséquence des forfaits et matchs perdus par pénalité) la commission décide concernant :

- **Match de brassage plateau sur les installations du SPN VERNON**

De donner match perdu par pénalité au club de SPN VERNON 5 sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club du RC PACY MENILLES 3 sur le score de 3 à 0,

De donner match perdu par pénalité au club de SPN VERNON 5 sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club de CS IVRY LA BATAILLE 1 sur le score de 3 à 0,

De donner match perdu par pénalité au club de SPN VERNON 5 sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club de l'ES DAMVILLE 2 sur le score de 3 à 0,

Erreur de saisie

Brassage U13 Haut du 13-09-2025 sur les installations du club de GISORS

Mail d'EVREUX FC 27 du 15.09.2025 – Erreur de saisie de résultat sur la feuille papier

La Commission,

Après lecture des courriels des clubs concernés que les rencontres doivent être enregistrées avec la marque constatée sur le terrain soit :

ST MARCEL 1 « 0 » / EVREUX FC 27 2 « 3 »

ES VALLEE OISON 1 « 0 » / EVREUX FC 27 2 « 1 »

La Commission rappelle qu'à la fin des rencontres, les dirigeants ou capitaines lorsqu'ils viennent émarger la FMI sont tenus de vérifier les diverses indications y figurant.

Inflige aux trois clubs, l'amende figurant à l'annexe financière de 6€ directement débitée sur le compte du club.

Brassage U13 Bas du 20-09-2025 sur les installations du club de LA CROIX VALLEE D'EURE

Mail de PACY MENILLES du 23.09.2025 – Erreur de saisie de résultat sur la feuille papier

La Commission,

Après lecture des courriels des clubs concernés que les rencontres doivent être enregistrées avec la marque constatée sur le terrain soit :

LA CROIX VALLEE EURE 2 « 0 » / RC PACY MENILLES 2 « 2 »

La Commission rappelle qu'à la fin des rencontres, les dirigeants ou capitaines lorsqu'ils viennent émarger la FMI sont tenus de vérifier les diverses indications y figurant.

Considérant que le score inscrit sur la feuille de match correspond à la demande du club de PACY MENILLE.

Passe à l'ordre du jour.

Brassage U13 Bas du 20-09-2025 sur les installations du club de l'AS VALLEE D'ANDELLE

Mail de FAC ALIZAY du 22.09.2025 – Erreur de saisie de résultat sur la feuille papier

La Commission,

Après lecture des courriels des clubs concernés que les rencontres doivent être enregistrées avec la marque constatée sur le terrain soit :

AS VALLEE D'ANDELLE « 0 » / FAC ALIZAY 2 « 0 »

La Commission rappelle qu'à la fin des rencontres, les dirigeants ou capitaines lorsqu'ils viennent émarger la FMI sont tenus de vérifier les diverses indications y figurant.

Considérant que le score inscrit sur la 2^{ème} feuille de match correspond à la réponse du club de FAC ALIZAY.

Passe à l'ordre du jour.

Coupe seniors A. MANDLE Tour 1

La Commission,

Après avoir exempté les clubs de D1, D2 et D3 encore en courses sur les coupes de France et de Normandie

Procède au tirage au sort de 16 participants parmi les 25 équipes de D3 et D4 concernés :

Les rencontres auront lieu dimanche 16 novembre à 15h00 ou 14h30 (horaires d'hiver)

- 1 US FLEURY LA FORET – AS EPAIGNES
- 2 FC AVRAIS NONANCOURT – SC BERNAY
- 3 JS ARNIERES – AS DU VIEVRE
- 4 ES CLAVILLE – CS LYONSAIS
- 5 CHARENTONNE ST AUBIN – FC CAUMONT
- 6 FC HARCOURT – C ANDELLE PITRES
- 7 ES DAMVILLE – FC ST MACLOU BOULLEVILLE
- 8 CO CONTEVILLE – RC MALHERBE SURVILLE

Coupe des réserves P. SAIDANI Tour 1

La Commission,

Après avoir exempté les clubs de D1, D2 et D3

Procède au tirage au sort de 10 participants parmi les 20 équipes de D4 concernés :

Les rencontres auront lieu dimanche 16 novembre à 15h00 ou 14h30 (horaires d'hiver)

- 1 CS LES ANDELYS 2 – FC EZY S/EURE 2
- 2 US ETREPAGNY 2 – AS CRIQUEBEUF FB 2
- 3 US CORMEILLES LIEUREY 2 – CHARLEVAL FC 2
- 4 AS ROUTOT 2 – US LOUVIERS 2
- 5 US RUGLES LYRE 2 – AS HONDOUVILLE 2
- 6 NFC NAVARRE FC 2 – RC LERY 2

Le Secrétaire de séance
Nassim GUILLANE



Le Président
Bruno FARINA



Club :		J.S. ARNIERES				
Dossier :	23198586	du	14/10/2025	Seniors Departemental 3/ Unique	Groupe C	54115741 21/09/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16B	Rédaction insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué	10/10/2025	10/10/2025		6,00€

Club :		F.C. PLATEAU NORD AVIRON				
Dossier :	23198600	du	14/10/2025	Coupe Du Matin L Boland/ 1	Poule E	54013325 14/09/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	10/10/2025	10/10/2025		30,00€

Club :		S.C. BERNAY				
Dossier :	23198587	du	14/10/2025	Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe D	54006229 21/09/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16B	Rédaction insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué	10/10/2025	10/10/2025		6,00€

Dossier :	23198635	du	14/10/2025	Championnat U15/ Brassage	Poule 0	54745433 20/09/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FD5	Forfait déclaré U15	10/10/2025	10/10/2025		86,00€

Dossier :	23198641	du	14/10/2025	Championnat U13/ Brassage Haut	Poule 0	54542915 20/09/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FDB	Forfait déclaré U13	10/10/2025	10/10/2025		72,00€

Club :		A.S. BERNIERES-S-SEINE				
Dossier :	23198621	du	14/10/2025	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe D	54006711 21/09/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FDMA	Forfait déclaré Matinaux	10/10/2025	10/10/2025		126,00€

Club :		CHARLEVAL F.C.				
Dossier :	23198609	du	14/10/2025	Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe B	54062336 21/09/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	10/10/2025	10/10/2025		30,00€

Club :		U.S. CONCHOISE				
Dossier :	23198591	du	14/10/2025	Seniors Departemental 2/ Unique	Poule A	54008007 21/09/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes	10/10/2025	10/10/2025		6,00€

Club :		A. S. COURCELLOISE				
Dossier :	23198608	du	14/10/2025	Coupe Du Matin L Boland/ 1	Poule I	54013460 14/09/2025
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					

Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	10/10/2025	10/10/2025		30,00€

Club :	590373	A. S. CRIQUEBEUF FOOTBALL				
Dossier :	23198584	du 14/10/2025 Seniors Departemental 3/ Unique	Groupe B	54199594	21/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16	Redaction Insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PBT	Absence sur le banc de touche	10/10/2025	10/10/2025		6,00€
Dossier :	23198589	du 14/10/2025 Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe A	54199740	21/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes	10/10/2025	10/10/2025		6,00€

Club :	546504	A.S. EPAIGNES				
Dossier :	23198637	du 14/10/2025 Championnat U13g/ Brassage Bas	Secteur 1	54768164	20/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FDB	Forfait déclaré U13	10/10/2025	10/10/2025		72,00€

Club :	537785	F.C. ST MACLOU-BOULLEVILLE				
Dossier :	23198617	du 14/10/2025 Championnat U13g/ Brassage Bas	Secteur 1	54768162	20/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	18	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	18	Amende : Feuille En Retard	10/10/2025	10/10/2025		17,00€

Club :	545584	F. C. GARENNES BUEIL LA COUTURE BREUILPONT				
Dossier :	23201226	du 16/10/2025 Championnat U13g/ Brassage Bas	Secteur 4	54769090	20/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FND	Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FB	Forfait non déclaré U13	10/10/2025	10/10/2025		108,00€

Club :	517078	U.S. GASNY				
Dossier :	23198614	du 14/10/2025 Championnat U13/ Brassage Haut	Poule 0	54542977	20/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	18	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	18	Amende : Feuille En Retard	10/10/2025	10/10/2025		17,00€

Club :	580568	F. C. GISORS VEXIN NORMAND 27				
Dossier :	23198611	du 14/10/2025 Championnat U13/ Brassage Haut	Poule 0	54542691	13/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	18	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	18	Amende : Feuille En Retard	10/10/2025	10/10/2025		17,00€
Dossier :	23198619	du 14/10/2025 Championnat U18/ Brassage	Poule 0	54753099	20/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	18	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	18	Amende : Feuille En Retard	10/10/2025	10/10/2025		17,00€
Dossier :	23201219	du 16/10/2025 Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe B	54062337	21/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					

Motif :	FND	Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FS	Forfait non déclaré Seniors	10/10/2025	10/10/2025		189,00€
Dossier :	23201224	du 16/10/2025 Championnat U15/ Brassage	Poule 0	54747411	20/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FND	Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	F13	Forfait non déclaré U15	10/10/2025	10/10/2025		129,00€

Club :	528209	F.C. HARCOURT				
Dossier :	23198588	du 14/10/2025 Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe D	54006230	21/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16B	Rédaction insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué	10/10/2025	10/10/2025		6,00€

Club :	516574	AM. S. HONDOUVILLE				
Dossier :	23198585	du 14/10/2025 Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe C	54062466	21/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16	Redaction Insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PBT	Absence sur le banc de touche	10/10/2025	10/10/2025		6,00€

Club :	500373	C.S. BONNEVILLOIS				
Dossier :	23198610	du 14/10/2025 Criterium Seniors Feminin A 8/ 1	Poule B	54548566	21/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	10/10/2025	10/10/2025		30,00€

Club :	552519	F.C. EURE MADRIE SEINE				
Dossier :	23198592	du 14/10/2025 Seniors Departemental 3/ Unique	Groupe B	54199589	21/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes	10/10/2025	10/10/2025		6,00€
Dossier :	23201220	du 16/10/2025 Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe E	54006897	21/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FND	Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FV	Forfait non déclaré critérium vétérans	10/10/2025	10/10/2025		189,00€

Club :	501750	R.C. LERY				
Dossier :	23198615	du 14/10/2025 Championnat U13g/ Brassage Bas	Secteur 3	54768702	20/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	18	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	18	Amende : Feuille En Retard	10/10/2025	10/10/2025		17,00€

Club :	581461	UNION SPORTIVE DE LOUVIERS				
Dossier :	23198612	du 14/10/2025 Championnat U13/ Brassage Haut	Poule 0	54542697	13/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	18	Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	18	Amende : Feuille En Retard	10/10/2025	10/10/2025		17,00€

Club :	501793	C.S. LYONSAIS				
---------------	---------------	----------------------	--	--	--	--

Dossier :	23198590	du	14/10/2025	Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe B	54062335	21/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS							
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes			10/10/2025	10/10/2025		6,00€

Club :	563925	PACY MENILLES RACING CLUB						
Dossier :	23198593	du	14/10/2025	Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe C	54062469	21/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS							
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes			10/10/2025	10/10/2025		6,00€

Club :	514460	S.C. QUITTEBEUF						
Dossier :	23198628	du	14/10/2025	Championnat U15/ Brassage	Poule 0	54745091	20/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS							
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FD5	Forfait déclaré U15			10/10/2025	10/10/2025		86,00€

Club :	523717	F.A. DU ROUMOIS						
Dossier :	23198613	du	14/10/2025	Championnat U13/ Brassage Haut	Poule 0	54542983	20/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS							
Motif :	18	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	18	Amende : Feuille En Retard			10/10/2025	10/10/2025		17,00€

Club :	527047	SAINT SEBASTIEN F.						
Dossier :	23198597	du	14/10/2025	Coupe Du Matin L Bolland/ 1	Poule G	54014047	14/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS							
Motif :	71	Transmission de la FMI hors délai			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	71	Transmission de la FMI hors délai			10/10/2025	10/10/2025		17,00€

Club :	500362	ST. DE PORTE NORMANDE VERNON						
Dossier :	23198594	du	14/10/2025	Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe C	54062471	21/09/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS							
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes			10/10/2025	10/10/2025		6,00€

Total Général :								1 379,00€
-----------------	--	--	--	--	--	--	--	-----------